

## **Rapport de la Commission chargée d'analyser le préavis municipal n°2/2024 : "Refonte complète du site internet communal"**

Madame la Présidente, Monsieur le Syndic,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, municipaux et communaux.

La Commission ad hoc composée de Messieurs Marc Zosso, Jacques Pilet et Véronique Miano, Présidente, a été mandatée le 24 janvier 2024 afin d'analyser le préavis municipal n° 2/2024 portant sur la refonte complète du site internet communal.

Le 19 février 2024, la Commission a été reçue à la Maison de commune par la Municipalité représentée par Monsieur le Syndic Olivier Duperrut et Madame Chantal Di Lallo, municipal. La Commission les remercie de les avoir reçus ainsi que pour les excellents échanges.

### **1. Préambule**

Pour donner suite au préavis n° 6-2023 "Budget de fonctionnement 2024" de la minorité de la Commission des finances composée par Madame Armelle Saunier et Monsieur Joseph Vanderweckene, l'amendement 3 a été adopté lors de la séance du Conseil communal du 13 décembre 2023. Cet amendement demande de retirer certaines dépenses du budget des frais de fonctionnement, ces dernières étant des dépenses d'investissement devant faire l'objet de préavis.

Une de ces dépenses concerne le développement d'un nouveau site internet pour un montant de CHF 25'000,- donnant lieu au préavis n°2/2024 de la municipalité, objet de l'analyse effectué par notre commission.

### **2. Observations et remarques de la commission**

Ce préavis n° 2/2024 nous dresse un historique de notre site internet actuel, les raisons de la nécessité du choix de la refonte complète du site internet avec de nouveaux outils, ainsi que les aspects financiers et le planning de ce projet.

La commission a observé que des demandes d'offre avaient bien été déposées auprès de 4 prestataires qui sont les sociétés, WNG à Lausanne, Ofisa Informatique Sa à Renens, New Concept Informatique Sàrl au Mont-sur-Lausanne et Inetis à Vufflens-la-Ville.

Le choix du prestataire lors de notre réunion du 19 février 2024, n'avait pas encore été fait. Les différents entretiens avec les différentes sociétés ayant répondu à l'appel d'offres n'ayant pas encore débutés.

Nous avons toutefois pu constater lors de notre discussion que certains critères de choix existent comme le prix et la proximité. Sur ce point la commission s'est permis un petit bémol, à savoir un certain savoir-faire en ce qui concerne les sites de communes serait pour la commission un plus.

En ce qui concerne le prix de la refonte du site internet, ce prix nous a été garanti, ni plus, ni moins, par Monsieur Duperrut et Madame Di Lallo.

Nous avons également soumis à Monsieur Duperrut et Madame Di Lallo la question concernant le prix des maintenances de notre site internet. Ces derniers nous ont assuré que le prix des maintenances faisait également partie de leurs études des offres réceptionnées.

### 3. Conclusion

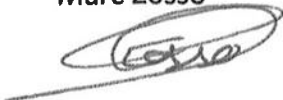
En conclusion et compte tenu de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la commission vous invite, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à accepter le préavis n°2/2024.

Nous suggérons pour notre futur site internet :

- Que le choix des visuels validés par la municipalité soit à disposition des habitants de notre commune pendant une durée déterminée afin qu'ils puissent donner leurs avis et ainsi participer à la vie de notre commune. Ceci d'autant plus que à la lecture du préavis de notre municipalité, nous avons constaté que 1200 visiteurs se rendent chaque mois sur notre site.
- Une boîte à idées à disposition de nos Vufflanais et Vufflanaïses afin que ces derniers participent à faire vivre notre site

Nous avons l'entier soutien de la municipalité à cette proposition qui se tient à disposition. Nous la remercions.

Marc Zosso



Jacques Pilet



Véronique Miano

